

Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Crise et de ses affluents

Travaux du LOT 1 et LOT 3

Site Pilote

Compte-rendu de la réunion de piquetage 07 décembre 2017

Lieu :	Mairie de Soissons à 8H00
---------------	---------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	FORETS ET PAYSAGES et MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
GERAULT Nicolas	Président du syndicat	✓		
HUGE Maurice	Vice-Président du Syndicat	✓		
HUCHET William	Union des syndicats	✓		
JEANSON François	DST Ville de Soissons	✓		
ERRASTI Edith	Déléguée du Syndicat – Ville de Soissons		✓	
LOUVET Alain	Délégué du Syndicat – Ville de Soissons		✓	
MAAROUF Saida	Déléguée du Syndicat – Ville de Soissons		✓	

- La réunion concerne la présentation des travaux des LOT 1 et 3 du site pilote du PPRE de la Crise. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS ET PAYSAGES – (Siège Social : Ferme de la Tour, 59330 BEAUFORT) et MASCITTI NINO (Siège Social : Rue des Bûcherons, 02600 VILLERS-COTTERETS).

SITUATION ACTUELLE :

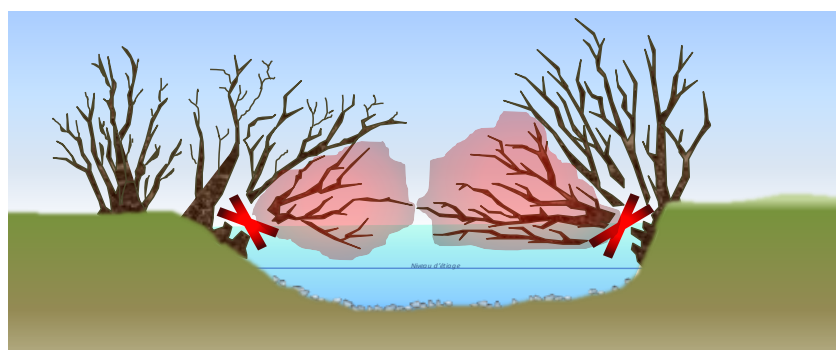
- Le syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise lance un PPRE sur le cours d'eau de la Crise et de ses affluents. Soit un linéaire total de 64 km. Ce programme est divisé en 5 tranches réparties sur tout le linéaire et allotie en 3 Lots :
 - Lot 1 : Entretien du lit et des berges
 - Lot 2 : Mise en défens du cours d'eau
 - Lot 3 : Restauration du lit et des berges/ Restauration de la continuité écologique
- La réunion de présentation du 7 décembre 2017 qui a eu lieu à la Mairie de Soissons a permis de présenter les différentes typologies de travaux qui seront effectués sur le site pilote au niveau de la commune de Soissons.

DETAIL DES TRAVAUX :

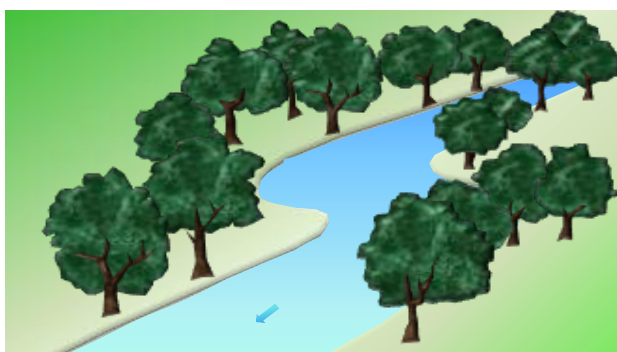
La nature des interventions pour les Lots 1 et 3 correspond :

- pour les berges, à une éclaircie de la futaie en bordure de la rivière et sur la partie supérieure de la berge. Elle comprendra notamment le débroussaillage sélectif de la végétation arbustive et buissonnante, l'abattage sélectif y compris les arbres morts ou dépérissants, l'élagage sélectif, l'émondage, l'étêtage, le recépage ainsi que le traitement des produits provenant des opérations ci-dessus mentionnées (brûlage ou évacuation). En cas d'inaccessibilité de la pelle en bordure du cours d'eau, les travaux seront réalisés manuellement par une équipe de bûcherons.

PRINCIPE D'ENTRETIEN DE RIPISYLVE



Abattage sélectif des arbres penchant et dépérissant



Ripisylve monostratifiée + individus du même âge



Après gestion sélective : Ripisylve pluristratifiée

PRINCIPE D'ENTRETIEN DU LIT MINEUR



Retrait et évacuation des déchets d'origine anthropique



Enlèvement d'embâcles

- pour le lit mineur, à l'enlèvement et/ou au déplacement sélectif des embâcles ou obstacles (ex : petits ouvrages d'origine anthropique), la gestion sélective de la végétation aquatique gênant le bon écoulement de l'eau ainsi qu'une gestion des déchets d'origine anthropique.

PRINCIPE D'AMENAGEMENT D'OUVRAGE

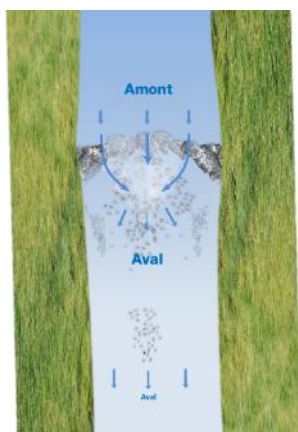


Schéma d'un micro-seuil



Création de micro-seuil en aval du radier du pont

- pour les ouvrages, à l'arasement ou l'aménagement des ouvrages dans le but de rétablir la continuité écologique piscicole et sédimentaire est également prévu. Pour cela, la mise en place de micro-seuils est préconisée en aval de certains ouvrages où la lame d'eau est relativement faible. Ces aménagements permettent de rehausser la lame d'eau au niveau du radier et de garantir la continuité écologique.

PRINCIPE DE RESTAURATION DU LIT MINEUR



Surlageur de la Crise



Aménagement de banquettes d'hélophytes (scénario prévu)

- pour les travaux d'aménagement et de restauration du lit mineur ils consistent à la création d'un lit d'étiage sinueux par la mise en place de banquettes d'hélophytes. Ces travaux permettent de dynamiser les écoulements et d'éviter le phénomène d'envasement qui est souvent constaté sur les cours d'eau recalibrés.
- La plantation d'arbres et arbustes est aussi prévue sur les secteurs les plus démunis de végétation pour garantir une ripisylve diversifiée et de renforcer la stabilité des berges.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Lors de cette réunion, M.JANSON directeur des services techniques de la ville de Soissons, a émis plusieurs remarques à prendre en considération à savoir :
 - ❖ la nécessité de déposer une déclaration de projet par le Syndicat de rivière de l'Aisne navigable Axonaise
 - ❖ le dépôt d'une DICT pour chaque entreprise intervenante à savoir Mascitti Nino pour le Lot 3 et Forêts et Paysages pour le Lot 1 ;
 - ❖ le dépôt d'une demande d'arrêté de circulation via le CERFA 14024
 - ❖ le dépôt d'une demande d'occupation du domaine public via le CERFA 14023
 - ❖ réaliser un marquage préalable des arbres à abattre défini par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et un représentant de la ville de Soissons
 - ❖ De fournir un planning précis des travaux ;
 - ❖ Réaliser un envoi de courriers à tous les riverains concernés par le projet du site pilote au minimum 15 jours avant les travaux, avec signature conjointe du président du syndicat de l'Aisne navigable et du Maire de Soissons.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien et de restauration de la Crise et de ses affluents, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées :
M. WILLIAM HUCHET – Union des syndicats 03.23.20.36.74 – 06.07.7126.60

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La réunion de préparation des travaux sera organisée en janvier 2018 et sera communiquée prochainement.

Le service technique,

